



Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2019

CAISSE DES ECOLES DE BEUVRAGES

Sommaire

- ▶ 1 Le cadre général du Compte Administratif 2019
 - ▶ 2 La section de fonctionnement, unique section du budget
 - ▶ 3 Les données synthétiques du Compte Administratif 2019
 - ▶ 4 Conclusion
-

1 - Le cadre général du Compte Administratif 2019

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Caisse des écoles de Beuvrages ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

1-1 Le principe :

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, 2019 pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, la mission principale de la Caisse des écoles est d'apporter aux écoles maternelles et élémentaires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement afin de favoriser les activités scolaires mais également de satisfaire les besoins culturels et sociaux des enfants de la commune par le biais d'activités péri et extrascolaires.

1-2 Le Compte Administratif 2019 de la Caisse des écoles de Beuvrages :

Le compte administratif 2019 a été approuvé le 9 juillet 2020 par le comité de la Caisse des écoles. A la suite, lors de cette même séance, il a été délibéré l'affectation au BP 2020 de l'intégralité du résultat approuvé précédemment, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le compte administratif, ainsi que les délibérations s'y rapportant sont consultables sur simple demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Le compte administratif de la Caisse des écoles n'est composé que d'une seule section de fonctionnement comprenant des dépenses et des recettes. Il ne possède pas de section d'investissement.

En outre, la Caisse des écoles n'est pas impactée ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celle-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

2 - La section de fonctionnement, unique section du budget

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des activités de la Caisse des écoles.

2-1 Les recettes de fonctionnement :

Outre le résultat reporté 2018 qui s'élève à 81 175,19 € (8% des recettes), les recettes peuvent être regroupées en 2 catégories prépondérantes qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

► **De la tarification des prestations** fournies aux bénéficiaires de la Caisse des écoles (chapitre 70), ALSH et pause méridienne principalement, pour presque 14% des recettes,

► **Des diverses dotations et subventions reçues** pour plus de 78 % des recettes (chapitre 74),

Exclusivement 2 financeurs ;

- Tout d'abord, la Caisse d'Allocations Familiales participe ainsi au financement de différentes actions de la Caisse des écoles au titre de la Prestation de service ordinaire, du dispositif Loisirs Equitables et Accessibles, du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité.
- Puis, la principale recette sous forme de subvention dite d'équilibre est celle en provenance de la Ville de Beuvrages pour un montant total de 650 000,00 € ; Elle représente pour 2019, 62 % des recettes totales et 79 % du chapitre des dotations et subventions reçues R74.

Il existe d'autres recettes quant à elles, négligeables et exceptionnelles ;

- au compte 013 pour 423,13 €, correspondant à des remboursements sur rémunérations,

- au compte 75 pour 1,94 € concernant des ajustements positifs sur les versements réalisés dans le cadre de l'imposition à la source, et enfin,

- au compte 77 pour 399,52 € correspondant majoritairement à des annulations de mandats sur l'exercice antérieur.

2-2 Les dépenses de fonctionnement :

► **Des charges à caractère général** (38 % des dépenses) ; les achats de matériel et de fournitures, les prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;

- Des charges relatives au fonctionnement spécifique et quotidien des écoles maternelles et élémentaires de la commune (fournitures scolaires, petit matériel, pharmacie) accompagnées de dépenses à caractère volontariste (piscine, déplacements en bus, spectacles),
- Des charges relatives à la reconduction d'actions volontaristes récurrentes permettant de proposer aux enfants de la commune des activités péri et extrascolaires.

► **Des charges de personnel et frais assimilés** (61 % des dépenses) représentant les dépenses liées au personnel de la Caisse des écoles (chapitre 012).

Elles restent essentiellement liées à un taux d'encadrement réglementaire qui ne peut pas être abaissé sous un certain seuil (lié à la fréquentation des actions).

► **Des charges négligeables** (1% des dépenses) représentées par les autres charges de gestion courantes (chapitre 65 – admissions en non-valeur de recettes devenues non recouvrables) et par les charges exceptionnelles (chapitre 67 – annulation de titres sur exercices antérieurs).

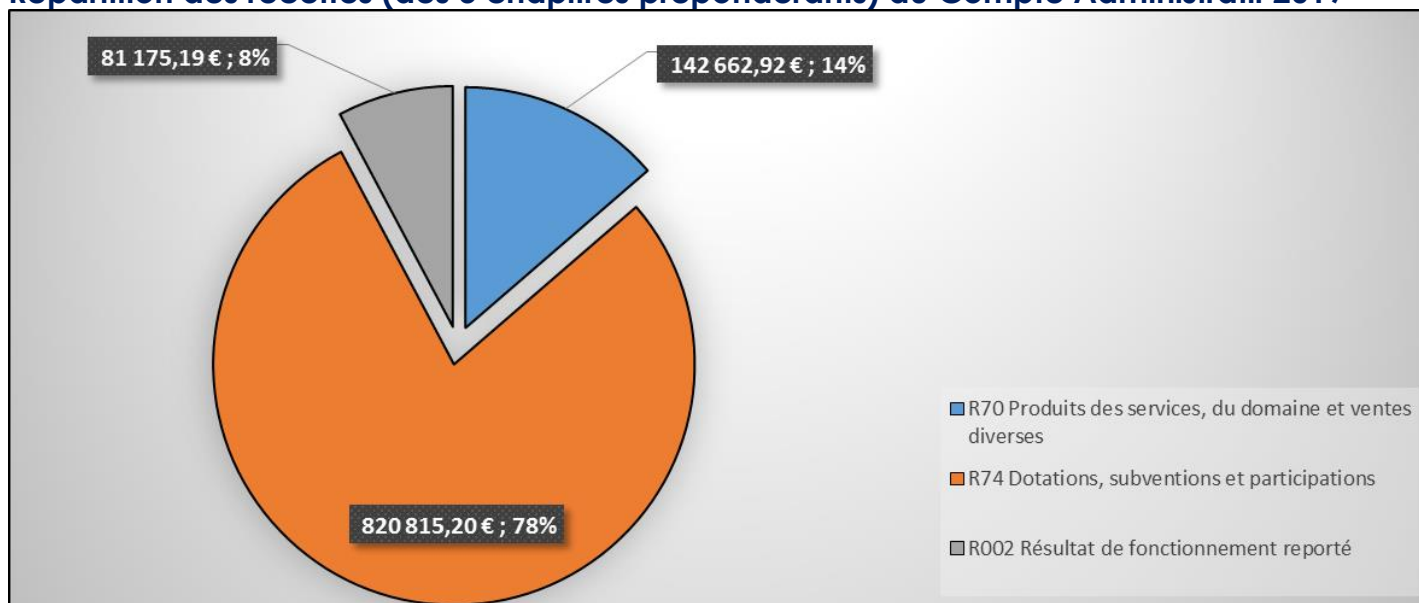
3 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2019

Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2019 réalisées

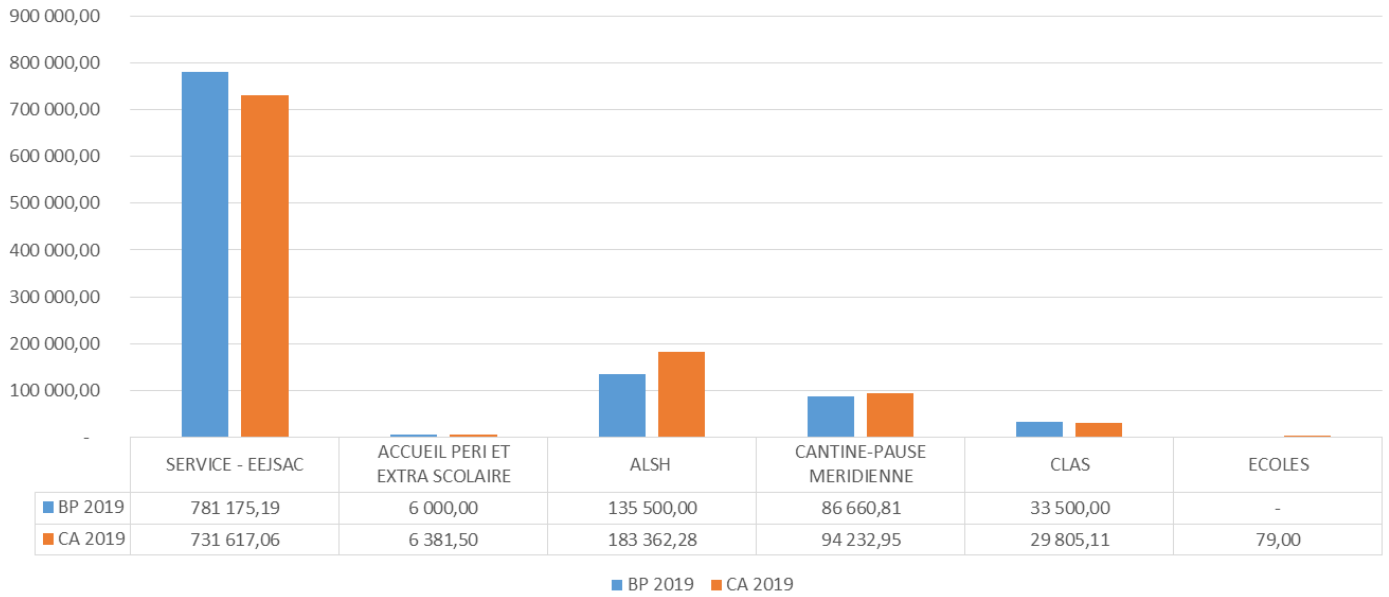
Recettes de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2019	En montant	En %
			CA 2019	CA 2019
R013	Atténuations de charges		423,13 €	0,04%
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	130 160,81 €	142 662,92 €	13,65%
R74	Dotations, subventions et participations	831 500,00 €	820 815,20 €	78,51%
R75	Autres produits de gestion courante	- €	1,94 €	0,00%
R77	Produits exceptionnels	- €	399,52 €	0,04%
		961 660,81 €	964 302,71 €	
R002	Résultat de fonctionnement reporté	81 175,19 €	81 175,19 €	7,76%
Σ		1 042 836,00 €	1 045 477,90 €	100,00%

Résultat de fonctionnement 2019	175 169,29 €
--	---------------------

Répartition des recettes (des 3 chapitres prépondérants) au Compte Administratif 2019



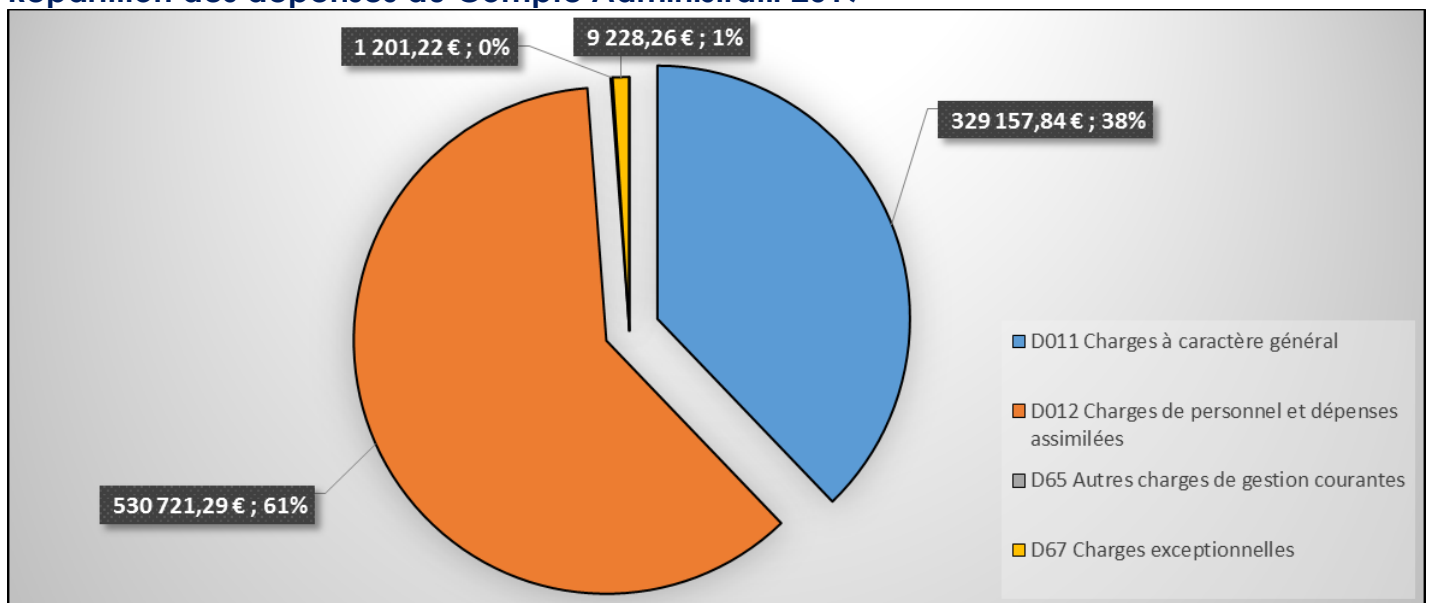
Répartition des recettes 2019 par actions au BP et au CA



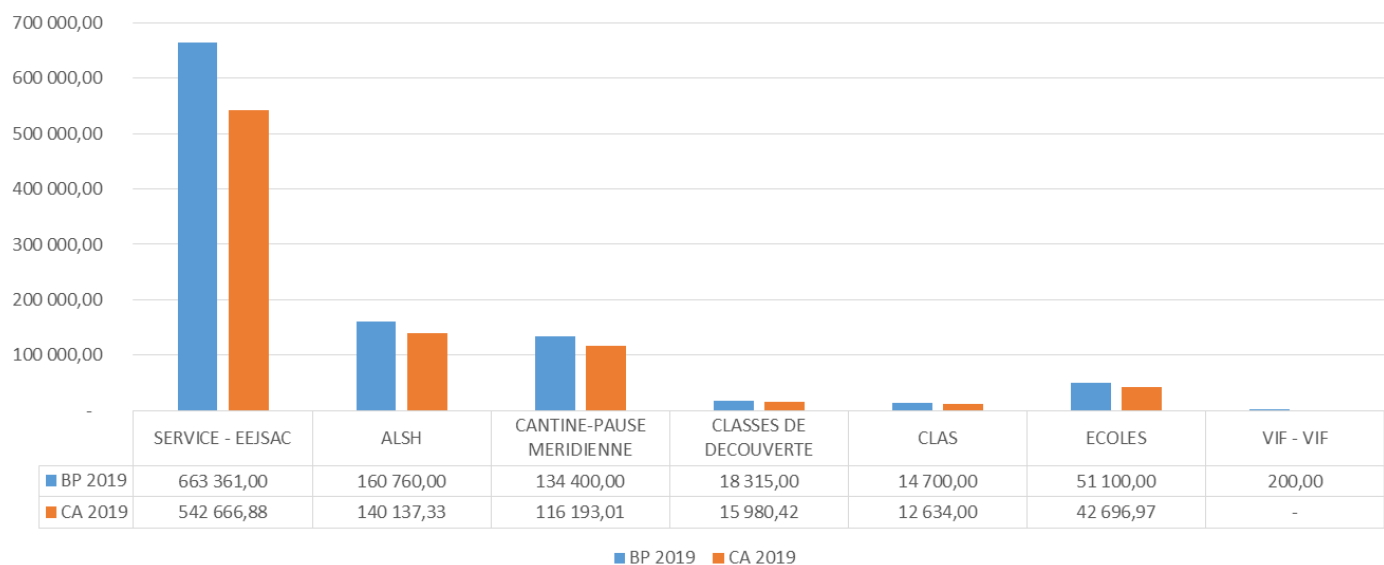
Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2019 réalisées

Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2019	En montant	En %
			CA 2019	CA 2019
D011	Charges à caractère général	377 925,00 €	329 157,84 €	37,82%
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	650 600,00 €	530 721,29 €	60,98%
D65	Autres charges de gestion courantes	4 011,00 €	1 201,22 €	0,14%
D67	Charges exceptionnelles	10 300,00 €	9 228,26 €	1,06%
D023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	0,00%
Σ		1 042 836,00 €	870 308,61 €	100,00%

Répartition des dépenses au Compte Administratif 2019



Répartition des dépenses 2019 par actions au BP et au CA



Calcul du résultat de l'exercice 2019 pour la Caisse des Ecoles de Beuvrages

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	870 308,61 €	
Recettes	964 302,71 €	
Résultat de l'exercice 2019	93 994,10 €	(excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	81 175,19 €	(excédent)
Résultat à affecter (1)	175 169,29 €	(excédent)

Restes à réaliser

· Dépenses	0,00 €
· Recettes	0,00 €

Résultat global section de Fonctionnement **175 169,29 € (excédent)**

SECTION D'INVESTISSEMENT

NEANT

Le résultat de l'exercice 2019 ; Quelle affectation envisageable ?

- Pas de résultat d'investissement
- Un résultat de fonctionnement de **175 169,29 €**
- **Une seule affectation possible**
- Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au compte **002 « Excédent de fonctionnement reporté »**

4 - Conclusion

- ▶ Un budget sans section d'investissement, sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- ▶ Un budget constitué d'une section unique, celle de fonctionnement composée de dépenses et de recettes,
- ▶ Un compte administratif avec un total de 870 308,61 € en dépenses de fonctionnement et 964 302,71 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent (2018) de 81 175,19 €,
- ▶ Un compte administratif mettant en évidence un résultat de fonctionnement d'un montant de **175 169,29 €**,
- ▶ Une décision d'affectation dès le BP 2019 de la totalité de ce résultat de **175 169.29 €** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- ▶ Un compte administratif en totale concordance avec les comptes présentés au Compte de Gestion 2019 du receveur de la Caisse des écoles de Beuvrages.